



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 6 DÉCEMBRE 2022 – DE 20 H 00 À 21 H 22**
au 2^e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE	Monsieur Jean-Pierre Vallélian (PLR)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Romain GLASSON (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Louis PITTET (UDC) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
EXCUSÉES	Mesdames Amélie GAPANY (PLR) et Joséphine ULDRY (PLR)
TOTAL	28 présents – 2 excusées, soit une majorité absolue de 15
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Monsieur Wolfram SCHUWEY
SECRÉTAIRE	Madame Diana SANTOS
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIÈRE	Madame Amélie ROUILLER

45 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

46

47 À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du 6 décembre 2022 :

48

49 « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

50

51 *C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique,*
52 *Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du*
53 *Conseil général.*

54

55 *Tout d'abord, je vous prie d'excuser les absences de Madame la Conseillère communale Sylvie Bosson, de*
56 *Monsieur le Conseiller communal Jean-Daniel Bosson et de Mesdames les Conseillères générales Amélie*
57 *Gapany et Joséphine Uldry.*

58

59 *Je salue Madame Diana Santos, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, le secrétaire désigné au*
60 *procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, caissier communal, Madame Melinda Viloz, responsable du service*
61 *technique, sans oublier notre nouvelle huissière, Madame Amélie Rouiller. Je les remercie pour leur travail*
62 *remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre Commune dans la préparation de*
63 *cette séance.*

64

65 *Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats,*
66 *ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de*
67 *notre Conseil général. »*

68

69 A cet instant, soit à 20 h 01, l'assemblée reçoit la visite de Saint-Nicolas, flanqué d'un père fouettard et de
70 cinq flonflons. Saint-Nicolas formule ses recommandations d'usage et ses meilleurs vœux de bonheur et de
71 santé pour 2023 à toute l'assemblée.

72

73 A 20 h 08, au départ en musique de Saint-Nicolas et de sa suite céleste, Monsieur le Président reprend le
74 flambeau :

75

76 *« Avant d'entamer la séance, je prierais l'assistance d'observer un instant de silence en la mémoire de*
77 *Monsieur Bernard Bosson, papa de notre collègue, Monsieur Thomas Bosson, ainsi que de Madame Gilberte*
78 *Deswarte-Magli, maman de notre collègue, Monsieur Dominique Magli. Nos pensées vont également vers*
79 *toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.*

80

81 *Il est temps à présent de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et tous, je souhaite une*
82 *bonne séance.*

83

84 *Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en*
85 *prioritaire le 17 novembre 2022.*

86

87 *Vous avez également pu consulter la documentation sur la nouvelle plateforme d'échanges du Conseil*
88 *général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance*
89 *de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.*

90

91 *Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin*
92 *de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

93

94 *Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des*
95 *votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil*

96 général vous prie de bien vouloir transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière
97 concise.

98
99 Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants
100 sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le
101 microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction
102 du procès-verbal.

103
104 Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte
105 au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous
106 rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

107
108 Je cède maintenant la parole à Madame Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal. »

109
110 Madame Diana Santos procède à l'appel nominal.

111
112 **Membres présents : 28**

113 **Membres excusées : 2**

114 **Majorité absolue : 15**

115
116 Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 de la Loi sur les communes est atteint et
117 que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

118
119
120 **ORDRE DU JOUR**

121
122 Monsieur le Président présente l'ordre du jour ainsi :

123
124 « La convocation de la séance a été publiée le 18 novembre 2022 dans la Feuille Officielle du Canton de
125 Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier du 17 novembre dernier. Il a été
126 préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du
127 7 novembre 2022. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été diffusé sur le
128 site internet de la Commune et affiché au pilier public.

129
130 L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

131

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022 – approbation
2. Budgets 2023
 - 2.1. Budget des investissements – présentation
 - 2.1.1. Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding – crédit d'engagement – approbation
 - 2.1.2. Remplacement d'un véhicule de voirie – crédit d'engagement – approbation
 - 2.2. Budget de fonctionnement – présentation
 - 2.3. Budgets de fonctionnement et des investissements – vote final
3. Modification du règlement communal du cimetière – approbation
4. Postulat de Monsieur Eric Magnin et de Madame Cindy Murith « Culture et sport à l'école primaire » – décision de transmission au Conseil communal
5. Divers

132

133 L'ordre du jour tel que proposé n'amène pas de questions ni de remarques d'ordre formel. Il est soumis au
 134 vote.
 135

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

136
 137 Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement
 138 et librement sur l'ensemble des points arrêtés.
 139

140
 141 **1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 – APPROBATION**

142
 143 Monsieur le Président note que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de
 144 la séance du 27 septembre 2022. Il remercie Madame Diana Santos pour sa coordination et Monsieur Gilles
 145 Liard pour sa rédaction.
 146

147 Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet
 148 au vote.
 149

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022.

150
 151 Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022
 152 est accepté. Il adresse ses remerciements aux auteurs.
 153

154
 155 **2 BUDGETS 2023**

156
 157 **2.1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS – PRÉSENTATION**
 158

159 Monsieur le Président ouvre la présentation des budgets en ces termes :
 160
 161 « L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil
 162 général.
 163

164 *Nous allons examiner dans un premier temps les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté*
 165 *individuellement. Ensuite, nous allons examiner chapitre après chapitre le budget de fonctionnement. Le*
 166 *Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2023.*
 167

168 *Pour les demandes de crédits liées aux investissements, vous avez toutes et tous reçu un rapport par objet.*
 169 *Je précise qu'un vote interviendra après chaque point figurant à l'ordre du jour. Pour l'instant, je passe la*
 170 *parole à Madame la Syndique Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus*
 171 *en 2023. »*
 172

173 Madame la Syndique intervient en mots :

174
 175 « Le total brut des investissements apparaissant au budget 2023 s'élève à CHF 3'785'550.00.

176 Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour la somme totale de CHF 218'300.00. Les crédits reportés
177 représentent un montant de CHF 3'567'250.00. Tous les investissements en cours font l'objet d'un suivi
178 budgétaire strict et dans le respect des règles, notamment d'offres comparatives. Le Conseil communal
179 demande aux collaborateurs de notre administration de préparer des rapports de contrôle des offres.

180
181 Les investissements en cours et finalisés vous ont été présentés lors de la dernière séance du Conseil
182 général, qui s'est tenue le 27 septembre 2022. »

183
184 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour cette introduction. Il ajoute que les membres du
185 Conseil général ont reçu des messages très complets et détaillés relatifs aux deux investissements prévus
186 à l'ordre du jour. Il propose de ne pas présenter une nouvelle fois ces investissements. Il indique toutefois
187 que les membres du Conseil communal se tiennent à disposition pour tous compléments d'informations.

188
189
190 2.1.1. *REPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU À LA RUELLE DES*
191 *ÉVÊQUES-DUDING – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION*

192
193 Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite apporter un complément d'informations
194 pour cet investissement.

195
196 Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission
197 financière.

198
199
200 *RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE*

201
202 Au nom de la commission financière, Monsieur Yves Pasquier s'exprime en ces termes :

203
204 « La commission financière a procédé à l'examen du budget 2023 sur la base des documents suivants : - Le
205 budget de fonctionnement et d'investissement 2023 - Les commentaires détaillés du budget 2023 - Le rapport
206 du budget 2023 - Les messages relatifs aux investissements - Fortune estimée au 1^{er} janvier 2022 - Tableau
207 de réévaluation du bilan Une présentation des postes et investissements a été faite le 8 novembre 2022 par
208 une délégation du Conseil communal et de l'administration communale soit : Madame Catherine Beaud,
209 Syndique, responsable du dicastère « finances - bourgeoisie - économie et tourisme », Monsieur Olivier
210 Bonte, caissier communal, Madame Diana Santos, secrétaire communale, Madame Melinda Viloz,
211 responsable du service technique, Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale, responsable du
212 dicastère « école et formation - sport, culture et loisirs » et Madame Sabine Guillet, Conseillère communale,
213 responsable du dicastère « eau - énergie et développement durable - environnement ».

214
215 *Point 2.1.1. : Crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution*
216 *d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding. Cette conduite est très ancienne et, à la suite de diverses*
217 *interventions, elle doit être remplacée. La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé*
218 *et au financement proposé. »*

219
220 Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement pour
221 le remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding.

222
223 Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet cet objet au vote.

224
225
226
227

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding.

- 228
229 Monsieur le Président remercie ses collègues du Législatif et passe à l'objet suivant.
230
231 2.1.2. *REPLACEMENT D'UN VÉHICULE DE VOIRIE – CRÉDIT D'ENGAGEMENT –*
232 *APPROBATION*
233
234 Pour ce second investissement relatif au remplacement d'un véhicule de voirie, Monsieur le Président passe
235 la parole à Madame Guillet.
236
237 Madame Sabine Guillet n'a pas d'informations complémentaires à apporter, mais se tient à disposition de
238 l'assemblée pour tous renseignements.
239
240 Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission
241 financière.
242
243 Au nom de la commission financière, Monsieur Yves Pasquier intervient en ces termes :
244
245 « *Point 2.1.2. Crédit d'engagement de CHF 58'300.00 pour le remplacement d'un véhicule de voirie Ce*
246 *véhicule est nécessaire aux travaux communaux. Etant donné sa vétusté, son remplacement doit se faire.*
247 *La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et au financement proposé. »*
248
249 Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour ses propos et ouvre la discussion sur ce crédit
250 d'engagement en faveur du remplacement d'un véhicule de voirie.
251
252 La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au vote.
253

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement de CHF 58'300.00 pour le remplacement d'un véhicule de voirie, selon la proposition du Conseil communal.

- 254
255 Monsieur le Président enchaîne en précisant :
256
257 « *Dans le budget des investissements, vous trouvez également l'inventaire des crédits reportés. Il s'agit*
258 *d'investissements déjà votés qui sont encore à réaliser ou qui ne sont pas encore terminés. Nous vous*
259 *proposons de ne pas revenir en détail sur ces crédits reportés. Toutefois, est-ce que le Conseil communal*
260 *souhaite s'exprimer ou apporter un complément d'informations concernant ces crédits reportés ? »*
261
262 Le Conseil communal n'ayant pas d'information complémentaire, Monsieur le Président passe au prochain
263 point.
264
265 2.2. *BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION*
266
267 Monsieur le Président ouvre la présentation générale du budget 2023. Le budget de fonctionnement sera
268 examiné chapitre après chapitre.
269
270 Il passe la parole à Madame la Syndique pour un commentaire général.
271

272 Madame la Syndique intervient en ces termes :

273
274 « Ce budget 2023 est établi pour la deuxième fois selon les nouvelles normes MCH2. Cette année, la
275 comparaison est possible avec le budget 2022, mais pas encore avec les comptes 2021 car ils ont été établis
276 sous MCH1.

277
278 Lors de la séance du budget 2022, une réserve de réévaluation de plus de CHF 7'350'000.00 a été présentée.

279
280 Toutefois, selon la directive 13 émise par le Service des communes en février 2022, les réserves concernant
281 l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets ne doivent pas être
282 dissoutes dans les 10 ans, mais transférées au financement spécial pour le maintien de la valeur. Ces
283 réserves représentent un montant de CHF 3'200'000.00. Cette dérogation se justifie par le fait que les tâches
284 environnementales sont autofinancées par des taxes qui leur sont dédiées spécifiquement.

285
286 En conséquence, la nouvelle réserve de réévaluation du patrimoine administratif, sans les réserves de
287 réévaluation des chapitres autofinancés, est de CHF 4'150'000.00, d'où une dissolution annuelle de
288 CHF 415'000.00 prévue au budget 2023.

289
290 Basé sur un coefficient d'impôt de 73%, le budget présenté boucle avec un total des charges de
291 **CHF 11'942'005.00** et des produits de **CHF 11'464'950.00**, soit un résultat négatif de **CHF 477'055.00**. Ce
292 résultat tient compte de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de
293 **CHF 415'000.00**. Le résultat avant dissolution de la réserve s'élève donc à **CHF 892'055.00**.

294
295 Selon l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le budget du compte de résultats doit être équilibré.
296 Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber, ce qui est le
297 cas pour notre Commune.

298
299 Selon notre estimation, la fortune au 1^{er} janvier 2022 est d'environ **CHF 16'000'000.00**.

300
301 Les charges courantes de fonctionnement de la Commune sont plus ou moins stables par rapport au budget
302 2022. Les charges liées cantonales et intercommunales augmentent en moyenne de 4.6% par rapport au
303 budget 2022. Toutefois, l'augmentation des charges liées relatives à la santé (chapitre 4) atteint quasiment
304 8%.

305
306 Compte tenu du contexte actuel au niveau énergétique, les charges d'électricité ont été augmentées de 40%
307 sur la base des informations reçues par Gruyère Energie SA.

308
309 Concernant les salaires du personnel communal, une réévaluation de 2.5% a été calculée sur la base de
310 l'échelle de salaire du canton de Fribourg.

311 APPRÉCIATION GÉNÉRALE

312 Pour l'instant, revenons au budget 2023. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points
313 principaux de ce dernier qui approche la somme de douze millions de francs.

314
315 Nous pouvons constater que le produit des impôts est en régression de 0.19% par rapport au budget 2022.

316
317 Les revenus structurels sont constitués par tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur
318 le revenu pour 2023 a été adapté selon les projections données par le Service cantonal des contributions
319 basées sur l'année 2020 et selon l'évolution du nombre de nos contribuables. Les impôts conjoncturels sont
320 totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les prestations en capital et
321 les gains immobiliers.

322
323

324 **LES PRODUITS**

325 *Malgré une baisse de CHF 100'000.00 des impôts sur les revenus des personnes physiques, le produit des*
 326 *impôts structurels et conjoncturels ne varie que de CHF 16'000.00, soit 0.19%. La variation de la péréquation*
 327 *financière, qui nous est très légèrement favorable, indique une augmentation de l'indice synthétique des*
 328 *besoins (ISB) de 104.05 à 104.82 et une diminution du potentiel fiscal (IPF) de 91.96 à 91.88.*

329
 330 *Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre*
 331 *clairement la faible marge de manœuvre dont nous disposons pour influencer nos recettes.*

332
 333 **LES CHARGES**

334 *Comme rappelé précédemment, les charges liées cantonales et intercommunales augmentent sensiblement*
 335 *par rapport au budget 2022 (+ 4.58% contre + 2.56% en 2022).*

336
 337 *Les charges de fonctionnement sont constituées à 56% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune*
 338 *emprise. Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel, y compris les charges*
 339 *sociales représentant 16% des charges, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des*
 340 *bâtiments représentant également 16% et les amortissements (8%) sur lesquels nous avons peu de marge*
 341 *également. Je rappelle aussi que, par principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget*
 342 *zéro. Cela sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais qu'elles doivent*
 343 *toutes être justifiées par le Conseiller communal responsable.*

344
 345 *Pour revenir aux charges liées, nous constatons que les charges liées cantonales continuent leur progression*
 346 *de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 22.36% par rapport à 2018. Nous constatons*
 347 *également que les charges liées intercommunales progressent de manière continue depuis 2018, avec une*
 348 *augmentation de 14.58% par rapport à cette même année. L'augmentation des charges liées à la santé*
 349 *impacte fortement cette position.*

350
 351 *Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget*
 352 *de fonctionnement 2023. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la*
 353 *convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les*
 354 *détails ce soir. Seuls les chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés.*

355
 356 *Nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission*
 357 *financière. »*

358
 359 **0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

360 Total des charges CHF 1'342'530.00

361 Total des produits CHF 169'950.00

362
 363 **Chapitre 01** **Législatif et Exécutif**
 364 *Ce chapitre inclut tous les frais relatifs au Législatif et à l'Exécutif. Un montant de CHF 4'000.00 a été*
 365 *budgetisé pour une sortie du Conseil général.*

366
 367 **Chapitre 02** **Service généraux**
 368 *Ce chapitre réunit l'administration générale ainsi que le patrimoine administratif (immeubles et parchets*
 369 *communaux). Au budget 2022, il était prévu la mise en place d'une nouvelle identité visuelle. Le logo ayant*
 370 *obtenu le plus de voix des membres du Conseil général et du Conseil communal vous sera présenté dans*
 371 *les divers. Afin d'appliquer cette nouvelle identité, une refonte complète du « Riazois » a été mise au budget*
 372 *2023 (0220.3103.00 – CHF 12'000.00).*

373

374 *Au niveau informatique, le serveur ainsi que les ordinateurs de l'administration arrivent au terme de la*
 375 *garantie. Ils doivent être remplacés, afin de répondre aux nouvelles normes de sauvegarde, de sécurité et*
 376 *de stockage (0220.3110.00).*

377
 378 **1. ORDRE PUBLIC**

379 Total des charges CHF 357'900.00
 380 Total des produits CHF 206'650.00

381
 382 **Chapitre 11 Sécurité publique**

383 *Ce chapitre concerne uniquement la police locale.*

384
 385 **Chapitre 14 Questions juridiques**

386 *Ce chapitre concerne notre participation au service des curatelles de Bulle, Riaz et Morlon. Les charges sont*
 387 *stables. La commission des naturalisations y est aussi intégrée.*

388
 389 **Chapitre 15 Police du feu**

390 *Avec la mise en place du bataillon Secours Sud fribourgeois, au 1^{er} janvier 2023, la taxe non-pompier va*
 391 *passer à CHF 150.00. La participation communale par habitant se monte à CHF 16.00. Toutefois, ce chapitre*
 392 *s'équilibre grâce à une réserve.*

393
 394 **Chapitre 16 Défense militaire**

395 *Ce chapitre concerne notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens, participation fixée*
 396 *à CHF 1.05 par habitant. Il inclut également la protection civile.*

397
 398 **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

399 Total des charges CHF 4'182'980.00
 400 Total des produits CHF 260'650.00

401
 402 **Chapitre 21 Scolarité obligatoire**

403 *Ce chapitre groupe l'école primaire I (école enfantine), l'école primaire II, le cycle d'orientation, les bâtiments*
 404 *scolaires, l'accueil extrascolaire et les transports scolaires. Le budget 2023, tout comme ceux de 2021 et de*
 405 *2022, est basé sur le nombre d'élèves.*

406
 407 *En 2023, un camp de ski sera mis sur pied pour les classes de 7-8H. Une participation de CHF 16.00 par*
 408 *jour sera facturée aux parents (2120.3171.01 – 2120.4260.00).*

409
 410 *Le tarif de location des salles de sport du CO a été arrêté à CHF 85.00/heure au lieu de CHF 106.45/heure*
 411 *(2120.3612.00). Validé par l'assemblée des délégués de l'Association des communes de la Gruyère pour*
 412 *l'école du cycle d'orientation, ce tarif horaire sera appliqué de manière uniforme dans les CO et pour toutes*
 413 *les communes de la Gruyère.*

414
 415 *En raison de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent et avec une reprise post-Covid difficile, peu*
 416 *de sociétés se lancent dans l'organisation de lotos. Cet état de fait a bien entendu une influence négative*
 417 *sur la location de la salle de la Route des Monts 14. Le produit des locations a été baissé de plus de 50%*
 418 *par rapport à 2021 (2170.4472.01 – CHF 21'250.00).*

419
 420 *S'agissant de l'accueil extrascolaire, la capacité d'accueil est augmentée à la suite du déménagement dans*
 421 *ses nouveaux locaux. Les coûts supplémentaires relatifs à la constante augmentation de fréquentation se*
 422 *répercutent bien évidemment sur les produits des gardes.*

423
 424
 425

426 **3. CULTURE ET LOISIRS**

427 Total des charges CHF 172'000.00

428 Total des produits CHF 2'200.00

429

430 **Chapitre 32 Culture, sport et loisirs**

431 *Divers montants ont été portés au budget, notamment pour les mesures de la Commission culture, sports et*
 432 *générations (par exemple, le repas multiculturel) ainsi que pour FriTime. Une nouvelle échelle de distribution*
 433 *de subventions aux sociétés locales a fait l'objet d'une étude. Elle sera mise en place dès l'année 2023.*

434

435 *La participation à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » est en forte augmentation, en raison*
 436 *de l'aménagement de la patinoire provisoire au Pâquier (3410.3612.00 – CHF 80'000.00).*

437

438 **4. SANTÉ**

439 Total des charges CHF 1'297'800.00

440 Total des produits CHF 15'000.00

441

442 *La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges*
 443 *liées. Le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci. Nous avons constaté une augmentation*
 444 *de près de 8% par rapport à 2022. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.*

445

446

447 **Chapitres 41 et 42 Hôpitaux et soins ambulatoires**

448 *L'ensemble de ces chapitres est composé de charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.*

449

450 **5. AFFAIRES SOCIALES**

451 Total des charges CHF 1'355'625.00

452 Total des produits CHF 0.00

453

454 **Chapitre 57 Aide sociale et domaine de l'asile**

455 *Ce chapitre inclut la commission senior+, les mesures de cette commission ainsi que la participation de*
 456 *CHF 8'000.00 relative au Noël des Aînés. Cette participation communale a été augmentée, soit pour la*
 457 *reprise de l'organisation de ce repas, soit pour aider l'Intersociété qui a vu ses rentrées d'argent diminuer à*
 458 *cause de l'annulation de lotos.*

459

460 **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

461 Total des charges CHF 1'404'990.00

462 Total des produits CHF 100'400.00

463

464 **Chapitre 61 Circulation routière**

465 *Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal.*

466

467 *La hausse des matières premières impacte ce chapitre dans les achats de carburants (6150.3101.01 –*
 468 *CHF 22'000.00).*

469

470 *Diverses études sont également envisagées, notamment des études concernant la Ruelle du Châtelet, La*
 471 *Perrausa (trottoir) et un concept d'éclairage public. Le projet du sentier pédestre du Chaffard est mis au*
 472 *budget pour un montant de CHF 10'000.00 (6150.3141.02). Ce projet est développé par la commission*
 473 *d'aménagement.*

474

475 **Chapitre 62 Transports publics**

476 *Une hausse significative de 15.6% est prévue pour la participation aux indemnités d'exploitation du trafic*
 477 *régional (6220.3611.00 – CHF 245'000.00).*

478 *Le coût des abonnements CFF ne changera pas en 2023. Ce service est toujours autant apprécié par la*
 479 *population. La Commune propose quatre abonnements. Après un début d'année 2021 compliqué en raison*
 480 *du Covid-19, la vente de ces abonnements est en forte augmentation.*

481

482 **7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE**

483 Total des charges CHF 1'629'600.00

484 Total des produits CHF 1'428'000.00

485

486 **Chapitre 71 Approvisionnement en eau**

487 *Ce chapitre n'amène aucun commentaire particulier. Il est équilibré par des attributions à la réserve.*

488

489 **Chapitre 72 Protection des eaux**

490 *Ce chapitre est également équilibré par un prélèvement à la réserve.*

491

492 *Un montant pour la création d'actes de servitudes et les indemnités y relatives concernant d'anciens dossiers*
 493 *de mises en séparatif a été prévu (7201.3130.00 – CHF 15'000.00).*

494

495 **Chapitre 73 Gestion des déchets**

496 *Les frais de ramassage et le revenu des taxes ont tous deux été adaptés à l'augmentation de la population.*
 497 *Conformément à la demande du Conseil général, le Conseil communal étudie régulièrement les possibilités*
 498 *d'optimisation de la gestion des déchets.*

499

500 *Afin de pouvoir supporter l'augmentation des frais d'élimination de nos déchets, une réflexion sur un nouveau*
 501 *règlement des déchets est en cours. Un groupe de travail sera mis sur pied.*

502

503 **Chapitre 76 Lutte contre la pollution de l'environnement**

504 *Un montant de CHF 20'000.00 (7690.3637.00) a été inscrit au budget pour des mesures incitatives*
 505 *environnementales et de développement durable.*

506

507 **Chapitre 77 Protection de l'environnement, autres**

508 *Ce chapitre comprend les charges et produits relatifs au cimetière.*

509

510 **Chapitre 79 Aménagement du territoire**

511 *Ce chapitre comprend la commission d'aménagement.*

512

513 *Un montant de CHF 45'000.00 a également été budgétisé pour la finalisation de la révision du PAL*
 514 *(7900.3130.00).*

515

516 **8. ÉCONOMIE**

517 Total des charges CHF 87'460.00

518 Total des produits CHF 70'000.00

519

520 **Chapitre 82 Sylviculture**

521 *Un montant de CHF 12'000.00 a été budgétisé pour la réfection du Chemin du Milieu.*

522

523 **Chapitre 87 Combustible et énergie**

524 *Ce chapitre contient des participations et des redevances de Gruyère Energie SA.*

525

526 **9. FINANCES ET IMPÔTS**

527 Total des charges CHF 111'120.00

528 Total des produits CHF 9'212'500.00

529

530 **Chapitre 91 Impôts**

531 *Nous avons pris en considération l'augmentation des rentrées fiscales de 5% par rapport à la statistique de*
 532 *l'impôts 2020 annoncée par le Service cantonal des contributions. Toutefois, la cote de base 2020 est*
 533 *inférieure de 2.75% à la cote 2019, soit une diminution de CHF 150'000.00.*

534
 535 **Chapitre 95 Part aux recettes sans affectation, autres**

536 *Ce chapitre comprend la part d'impôt cantonal sur les véhicules.*

537
 538 **Chapitre 96 Administration de la fortune et de la dette**

539 *Ce chapitre inclut notamment des intérêts des divers prêts et avances à terme fixe.*

540
 541 **Chapitre 99 Postes non ventilables**

542 *Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant*
 543 *de CHF 415'000.00.*

544
 545 *Récapitulation du budget de fonctionnement 2023*

546	<i>Total des charges</i>	CHF	11'942'005.00
547	<i>Total des produits</i>	CHF	11'464'950.00
548	<i>Excédent de charges avec réévaluation du patrimoine administratif</i>	CHF	477'055.00
549	<i>Excédent de charges sans réévaluation du patrimoine administratif (KCHF 415)</i>	CHF	892'055.00

550
 551 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que tous les intervenants, avant de transmettre
 552 la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.

553
 554 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

555 *Au nom de la commission financière, Monsieur Yves Pasquier intervient en ces termes :*

556
 557 *« Le budget 2023 a été établi pour la deuxième fois selon les nouvelles normes MCH2, impliquant la*
 558 *possibilité d'un budget comparatif avec l'année précédente. Nous rappelons qu'une réserve de réévaluation*
 559 *a été constituée lors du passage à MCH2 et que sa dissolution prévue sur 10 ans diminue la fortune de*
 560 *CHF 415'000.00 par an. Malgré la situation financière stable de la Commune, il faut donc rester prudent sur*
 561 *les investissements et penser à long terme. Les rentrées fiscales prévues à la baisse, l'augmentation des*
 562 *charges liées et des frais liés à l'énergie jouent un rôle important dans les chiffres budgétisés pour 2023.*
 563 *Forts de ce constat, nous prenons acte que la marge de manœuvre laissée au Conseil communal pour*
 564 *baisser les charges est faible. Toutefois, nous lui demandons de continuer à œuvrer pour une maîtrise des*
 565 *charges tant que faire se peut, car nous ne pourrions pas chaque année puiser un demi-million de francs*
 566 *dans nos fonds propres. Nous tenons à soulever un point qui a été l'objet de longues discussions et*
 567 *négociations ces dernières années : le coût de location de la salle du CO a enfin pu être revu à la baisse et*
 568 *nous remercions toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier pour avoir trouvé un accord.*
 569 *Pour rappel, les investissements de moins de CHF 50'000.00 ne sont pas soumis à votation et sont*
 570 *directement inclus dans le budget de fonctionnement.*

571
 572 *La commission financière remercie les personnes qui ont travaillé ensemble et préparé ce budget. Elle n'a*
 573 *pas d'autres remarques à formuler et donne un préavis positif au budget de fonctionnement 2023 présenté*
 574 *avec un déficit de CHF 477'055.00. Elle propose au Conseil général de l'accepter. »*

575
 576 Monsieur le Président adresse ses remerciements à Monsieur Pasquier, avant d'ouvrir la discussion sur le
 577 budget de fonctionnement 2023.

578
 579 *Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc s'exprime ainsi :*

580

581 « Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s souhaite tout d'abord féliciter toutes les personnes ayant œuvré
582 à la préparation de ce budget.

583
584 Néanmoins, nous sommes d'avis que ce budget manque d'audace vis-à-vis de ce qu'on doit attendre d'une
585 Commune comme Riaz, qui se veut proche des gens. L'humain devrait être remis au centre des
586 préoccupations, et cela doit se refléter dans le budget. Nous avons bien pris note des montants alloués pour
587 la culture, le sport, les seniors, le développement durables et les écoles, mais nous pouvons et devons en
588 faire plus.

589
590 Le Conseil communal et le Conseil général, via leurs commissions, n'ont jamais aussi bien travaillé
591 ensemble. Les projets et les idées ne manquent pas. Il serait dommage ne pas profiter de cet élan pour
592 passer à la vitesse supérieure et laisser derrière nous une fois pour toute cette image de cité dortoir qui nous
593 colle à la peau.

594
595 Nous sommes tout à fait conscients que la grosse partie des charges sont des charges liées. Mais, sur la
596 marge de manœuvre que nous avons, à nous de nous assurer que les bénéficiaires soient bien les habitants
597 de Riaz.

598
599 Malgré tout, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s va accepter le budget tel que proposé et vous invite
600 à en faire de même. »

601
602 Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet détaille son intervention ainsi :

603
604 « Portugal - Suisse, c'est l'événement de la soirée. Si on y regarde de plus près, certaines métaphores
605 peuvent être utilisées pour comparer un budget et un match de foot.

606
607 2 à 1, 0 à 2 ? Nous nous posons tous la question : qui va gagner ? Le Portugal jouit des faveurs de la cote.
608 Ses statistiques sont meilleures que celles de la Suisse et ses réserves sur le banc sont bien plus importantes
609 que celles de la Suisse. Le Portugal dispose d'un plus grand capital, mais la Suisse a aussi ses chances.
610 Pour le budget, le match se situe entre les charges et les produits. A ce jeu, et selon les pronostics de notre
611 Conseil communal, ce sont les charges qui gagnent de manière importante avec plus de CHF 470'000.00
612 d'avance sur les produits. Ce résultat reste cependant encore bien inférieur à la réalité, si nous n'avions pas
613 des réserves nous permettant d'améliorer l'équipe des produits.

614
615 Ce résultat très favorable aux charges est possible car le capital de notre Commune permet de couvrir le
616 déficit et de revenir pour un prochain tour en 2024. Sans, pour l'instant, changer quoi que ce soit au niveau
617 des équipes.

618
619 Cela dit, le pronostic peut être déjoué par l'équipe des produits grâce à une « remontada » du meilleur joueur
620 de l'équipe, l'impôt. Celui-ci est actuellement en mauvais état de forme avant le match, mais il peut tous nous
621 surprendre et permettre un score moins défavorable, voire un match nul. Au tour précédent, l'impôt nous a
622 tous surpris. Il a permis à l'équipe des recettes de gagner facilement le match en 2021. Qu'en sera-t-il pour
623 2022 ? Les pronostics restent très défavorables aux recettes, mais il semble que l'impôt est redevenu plus
624 performant que prévu. Nous verrons cela au mois de mai lors des comptes. Cela nous permettra de nous
625 faire une meilleure idée si le pronostic 2023 sera réalisé ou pas.

626
627 Dans quelques minutes, le match Portugal - Suisse sera terminé. Nous verrons si nos pronostics se sont
628 révélés juste ou pas. Le résultat 2023 de la Commune de Riaz ne sera connu que dans une année et demie,
629 soit en mai 2024. Il déterminera quelle équipe est la plus forte et comment équilibrer les équipes pour que le
630 score soit le plus proche possible de zéro. Diminuer l'équipe des charges par le peu de marge de manœuvre
631 qu'il reste au Conseil communal ou privilégier l'équipe des produits en augmentant le coefficient d'impôts.
632 Mais, attention au carton jaune ! Car toucher à l'une ou l'autre équipe n'est pas aisé et demande que les

633 entraîneurs se parlent pour permettre que l'arbitre-citoyen adhère au choix. La Commune de Bienne a reçu
634 de la part de ses citoyens un carton rouge en voulant privilégier uniquement l'équipe des recettes via une
635 augmentation du coefficient d'impôt.

636
637 *Pour 2023, le groupe Le Centre va suivre les pronostics du Conseil communal et il le remercie pour le travail*
638 *important qui permet de diminuer déjà les scores très déficitaires en faveur des charges. »*
639

640 Monsieur Romain Glasson intervient à son tour au nom du groupe PLR :

641
642 *« Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, je ne vais pas revenir sur les chiffres présentés dans*
643 *ce budget 2023. Je veux vous faire part de notre analyse, surtout en fonction du futur. Par rapport aux*
644 *charges liées, qui présentent une part importante du budget et vu l'augmentation de celles-ci, il est difficile,*
645 *aujourd'hui, de présenter un budget dans une couleur différente et de faire mieux. Merci donc déjà pour le*
646 *travail accompli sur ce budget 2023. Pour 2024, les pronostics, les perspectives sont à la hausse. Les*
647 *charges vont augmenter, principalement en lien avec le domaine de la santé et la construction des EMS,*
648 *sans oublier le Centre sportif de la Gruyère qui va bientôt voir le jour. En découlera une augmentation claire*
649 *de ces charges à l'avenir. D'où l'importance, pour notre Commune, de poursuivre une gestion rigoureuse du*
650 *budget, à la fois des charges d'exploitation, mais aussi des investissements qui sont liés, et également d'oser*
651 *une prise de risques par rapport à des projets. Certains nous ont déjà été présentés durant cette législature.*
652

653 *Deux éléments nous semblent importants pour la suite : l'intégration des diverses commissions dans la*
654 *réflexion et la recherche de solutions pour des projets actuels et futurs et la poursuite d'une gestion attentive*
655 *du respect des budgets et des investissements. Mais peut-être aussi par rapport au projet immobilier que*
656 *dont la presse a rendu compte, la semaine dernière. Il s'agira de gérer et de contrôler au mieux les*
657 *conventions passées avec les promoteurs pour que les charges d'équipements communs soient partagées*
658 *équitablement entre ces promoteurs et la Commune.*
659

660 *Le groupe PLR va bien entendu soutenir cette proposition de budget qui nous est faite ce soir. »*
661

662 Les groupes ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Président invite le Conseil communal à s'exprimer à
663 son tour.

664
665 Madame la Syndique remercie tous les groupes qui se sont penchés sur ce budget. Elle ne se lancera pas
666 dans des pronostics, souligne-t-elle. Avant d'indiquer avoir pris bonne note des messages.
667

668 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que les intervenants. La parole n'étant plus
669 demandée, il clôt la discussion sur le budget de fonctionnement 2023.
670

671

672 2.3. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL

673 Monsieur le Président invite le Législatif au vote final du budget de fonctionnement et du budget des
674 investissements pour les objets qui ont été acceptés. Mais, auparavant, il cède la parole à Monsieur Yves
675 Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.
676

677 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

678 Au nom de la Commission financière, Monsieur Yves Pasquier intervient en ces termes :

679
680 *« Le budget de fonctionnement 2023 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été*
681 *approuvés, la commission financière propose d'accepter dans son ensemble le budget 2023. »*
682

683 Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Pasquier et ses collègues pour leurs rapports et leur travail.
684

685 La parole n'étant plus demandé, Monsieur le Président passe au vote.
686

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les budgets de fonctionnement et des investissements 2023 pour les objets qui ont été acceptés.

687
688 Monsieur le Président remercie le Législatif pour sa confiance envers la commission financière,
689 l'administration et le Conseil communal et passe au point 3 de l'ordre du jour.

690
691
692 **3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL DU CIMETIÈRE – APPROBATION**

693
694 En préambule, Monsieur le Président informe sur l'ordre des discussions :

695
696 *« Pour faciliter le déroulement du point lié à l'adoption de règlement de portée générale, je vous informe que*
697 *les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :*

- 698 1. *Entrée en matière*
699 2. *Discussion générale*
700 3. *Discussion de détail. C'est à ce moment que les amendements sont discutés et que le vote sur la*
701 *proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque*
702 *amendement.*
703 4. *Vote d'ensemble.*

704
705 Monsieur le Président passe ensuite la parole à Madame Sabine Guillet pour une introduction sur la
706 modification du règlement communal du cimetière.

707
708 Madame Sabine Guillet développe le sujet en ces termes :

709
710 *« En complément du message qui vous a été transmis, nous tenons à préciser que, même si le nombre*
711 *d'inhumations se réduit au fil des années au profit de tombes cinéraires et d'urnes placées dans le*
712 *columbarium, le Conseil communal prône cette modification. En effet, en matière de creusage de tombes,*
713 *les normes sont devenues strictes. Notamment lorsque la fouille recèle d'anciens ossements. Il convient*
714 *alors de suivre un protocole précis pour leur évacuation. C'est, d'ailleurs, l'une des raisons pour laquelle*
715 *nous confions ce travail à une entreprise spécialisée, disponible durant toute l'année, même pendant la*
716 *période de Noël - Nouvel-an, par exemple. Les factures de ces entreprises ont ainsi passablement augmenté*
717 *ces dernières années. Elles oscillent entre CHF 1300.00 et CHF 1600.00 par tombe. Ces coûts dépassent*
718 *largement l'émolument d'inhumation qui se monte à CHF 500.00. Raison pour laquelle, nous proposons au*
719 *Législatif que l'émolument d'inhumation de CHF 500.00 soit abandonné et que la facture des fossoyeurs soit*
720 *supportée par la succession des défunts. Je vous remercie de votre attention. »*

721
722 Monsieur le Président remercie Madame Guillet et, comme la parole n'est pas demandée, il clôt la discussion
723 générale.

724
725 Il relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, que la discussion de détail sur les articles
726 du règlement communal du cimetière est ouverte. Selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les
727 projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le
728 demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

729
730 La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Monsieur le Président soumet la modification du
731 règlement communal du cimetière au vote.
732

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le règlement communal du cimetière tel que présenté.

733
734 Avant d'aborder le point suivant, Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement
735 de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil
736 général.

737
738
739 **4 POSTULAT DE MONSIEUR ÉRIC MAGNIN ET DE MADAME CINDY MURITH « CULTURE**
740 **ET SPORT À L'ÉCOLE PRIMAIRE » – DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL**
741 **COMMUNAL**

742
743 Monsieur le Président enchaîne en ses mots :

744
745 *« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil*
746 *général a déclaré recevable, quant à sa qualification formelle, le postulat de Monsieur Eric Magnin et de*
747 *Madame Cindy Murith. Le Bureau a, par conséquent, émis un préavis favorable pour la transmission du*
748 *postulat au Conseil communal. Je passe maintenant la parole aux auteurs du postulat. »*

749
750 Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

751
752 *« Mesdames, Messieurs du Conseil communal, chers collègues du Conseil général, notre Commune se*
753 *développe rapidement et est très attractive. Notre cercle scolaire est également excellent.*

754
755 *Cependant, dans le domaine de la culture et du sport à l'école, nous sommes en retrait. De nombreux*
756 *citoyens nous en parlent régulièrement et les comparaisons avec d'autres cercles scolaires sont fréquentes.*

757
758 *Nous considérons que l'école est un lieu d'apprentissage, de découverte et de socialisation. La scolarité est*
759 *là pour faire découvrir à l'enfant autant d'éléments culturels que sportifs auxquels il n'a pas accès à la maison.*

760
761 *En nous penchant sur les budgets des années précédentes, nous avons constaté que les montants alloués*
762 *n'étaient pas entièrement utilisés.*

763
764 *Notre but n'est pas de nous comparer aux autres communes, mais de demander au Conseil communal de*
765 *créer un groupe de travail sur cette thématique ou de nous proposer une autre idée sous une autre forme.*

766
767 *Le résultat attendu serait de faire un état des lieux, de définir des objectifs concrets et les moyens à mettre*
768 *en œuvre pour les atteindre.*

769
770 *Pour tous ces arguments, nous recommandons au Conseil général d'accepter ce postulat. »*

771
772 Monsieur le Président remercie Madame Cindy Murith et passe la parole à Madame Anne Favre-Morand qui
773 souhaite donner la position du Conseil communal à ce sujet.

774
775 Madame Anne Favre-Morand développe son argumentaire en ces termes :

776
777 *« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Tout d'abord, mes*
778 *remerciements vont à Madame Cindy Murith et à Monsieur Eric Magnin qui, comme l'Exécutif, ont le souci*
779 *du meilleur pour nos écoliers. Je tiens aussi à relever que je suis en accord avec vous lorsque vous estimez*
780 *que notre cercle scolaire est excellent.*

781 *Cela étant, je me permets de clarifier quelques points concernant les attributions des divers acteurs.*

782
783 *Selon l'article 57 de la Loi sur la scolarité obligatoire, les communes sont tenues d'offrir un enseignement et,*
784 *dans les limites de leurs attributions, de veiller au bon fonctionnement de leur établissement scolaire et*
785 *d'assurer un cadre de travail approprié. C'est-à-dire, de mettre à disposition des locaux, du matériel et des*
786 *ressources financières, afin que l'école puisse mener à bien sa mission première.*

787
788 *Dans les activités sportives et culturelles, la Commune budgétise donc chaque année un montant par écolier,*
789 *afin de pouvoir répondre à sa mission de mise à disposition. Après avoir pris le temps d'analyser les comptes*
790 *et budgets, je peux affirmer que les montants ont été utilisés comme prévu pour les activités culturelles et*
791 *sportives, à l'exception des deux années Covid qui ont évidemment rendu impossibles bon nombre*
792 *d'activités.*

793
794 *Ensuite, selon l'article 44 de la loi sur la scolarité obligatoire, c'est bien l'enseignant ou l'enseignante qui est*
795 *chargé de l'enseignement et de l'éducation des élèves qui lui sont confiés. Il doit donc conduire sa classe*
796 *conformément aux principes étatiques.*

797
798 *Sur la même loi, à l'article 51, il est stipulé que la direction d'école est responsable de l'organisation, du*
799 *fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique, de la conduite du personnel, de la qualité de*
800 *l'enseignement ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école.*

801
802 *Je peux dire que la collaboration école - commune est excellente. Nous avons confiance en notre directrice,*
803 *qui gère d'une main de maître l'établissement scolaire. Elle est secondée par un corps enseignant soucieux*
804 *du bien-être de ses élèves et qui prend en compte la réalité pédagogique.*

805
806 *Après un dernier contact avec Madame Malorie Gachet-Vorlet, directrice d'établissement, je peux vous*
807 *annoncer que deux groupes de travail ont été mis sur pied en début d'année scolaire : un est responsable*
808 *des activités sportives et l'autre traite les activités culturelles. Cela permet de gérer et d'organiser ces*
809 *activités, tout en respectant le cadre légal ainsi que les intentions pédagogiques.*

810
811 *Le Conseil communal rend donc attentif le Législatif qu'il ne pourra donc pas répondre de manière complète*
812 *et satisfaisante à ce postulat s'il est transmis. En effet, la Commune ne peut pas empiéter sur les*
813 *compétences de l'école.*

814
815 *Pour terminer, j'aimerais relayer une des propositions soumises par la première Session fribourgeoise des*
816 *jeunes, qui a eu lieu les 26 et 27 novembre dernier. Ces jeunes souhaitent imposer le suivi du programme*
817 *« Culture Ecole » et augmenter le nombre de sorties annuelles, en veillant à ce que, à l'école primaire, ce*
818 *nombre soit égal ou supérieur à celui du CO. Cette proposition, que je qualifie de positive, pourrait être un*
819 *levier sur le rôle de l'Etat dans ce domaine. Et, au demeurant, cela inciterait l'Etat à ne pas laisser uniquement*
820 *cette charge financière aux communes. Cette proposition permettrait aussi, peut-être, de modifier la*
821 *règlementation scolaire qui impose de ne pas dépasser 10 jours d'activités hors classe par année scolaire –*
822 *élément acrobatique lorsque des camps scolaires se déroulent.*

823
824 *Soyez donc assurés que la Commune reste sensible aux besoins de l'école. Et, en fonction de ses besoins,*
825 *vous serez peut-être amenés à soutenir une demande de budget supplémentaire pour les activités sportives*
826 *et culturelles dans les années futures. »*

827
828 *Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand pour son intervention et ouvre la discussion*
829 *générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Eric Magnin*
830 *et Madame Cindy Murith.*

831
832 *Monsieur Frédéric Blanc intervient ainsi au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :*

833 « La mise en place d'un groupe de travail permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble et d'aider les
 834 divers acteurs du cercle scolaire dans leur travail. Les enfants ont subi deux années quasi blanches avec le
 835 confinement et méritent qu'on se penche un peu sur leur accès à la culture et au sport.
 836

837 *Le groupe va bien entendu soutenir ce postulat, malgré le commentaire de notre Conseillère communale. »*
 838

839 Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc pour ses propos. La parole n'étant plus demandée,
 840 il soumet la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Eric Magnin et Madame
 841 Cindy Murith « Culture et sport à l'école primaire » au vote.
 842

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui, 1 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith « Culture et sport à l'école primaire ».

843

844

845 **5 DIVERS**

846

847 Monsieur le Président

848

849 *« Avant d'entamer les divers du Conseil général, je vous communique les prochaines dates arrêtées pour
 850 les séances du Conseil général de l'année 2023.*

851

- 852 • Mardi 9 mai 2023, à 20.00 heures Séance des comptes 2022
- 853 • Mardi 4 juillet 2023, à 20.00 heures Séance de réserve
- 854 • Mardi 3 octobre 2023, à 20.00 heures Séance de réserve
- 855 • Mardi 12 décembre 2023, à 20.00 heures Séance du budget 2024

856

857 *Pour la suite des divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les
 858 postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques. »*

859

860

861 **PROPOSITION**

862

863 La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt ce chapitre et passe aux postulats.

864

865

866 **POSTULAT**

867

868 La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe aux résolutions.

869

870

871 **RÉSOLUTION**

872

873 Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant : les questions.

874

875

876 **QUESTIONS**

877

878 Monsieur le Président invite l'assemblée à poser ses questions.

879

880 Monsieur Jacques Pollet (groupe Le Centre) émet quatre questions :

881
882 « La Route du Collège à Riaz est actuellement une route très fréquentée par les vélos et les piétons. Elle
883 permet de relier les deux routes " voies vertes » sur Bulle se trouvant le long de la H189 et de la route
884 d'entrée de l'autoroute. La construction du quartier de Champy-Sud va augmenter le trafic routier de plus de
885 150 mouvements par jour et va ainsi rendre la Route du Collège encore moins sûre qu'actuellement pour les
886 vélos.

- 887
- 888 • Dans une vision de mobilité douce, est-ce que la Commune a prévu une route de jonction avec les deux
 - 889 voies vertes de Bulle ?
 - 890 • Ne faudrait-il pas privilégier cette Route du Collège en la rendant plus sûre et continue pour les vélos ?
 - 891 Ce qui permettrait une continuité avec la voie verte de Bulle et un accès sécurisé vers la nouvelle gare
 - 892 de Bulle.
 - 893 • Les sorties du nouveau quartier sur la Route du Collège ne vont-elles pas à l'encontre de cette politique
 - 894 de mobilité douce ?
 - 895 • Un plan de mobilité douce pour le nouveau quartier Champy-Sud est-il prévu ?
- 896

897 Monsieur Wolfram Schuwey exprime la position du Conseil communal en ces termes :

898
899 « Merci pour les questions. Ces aspects ont été traités au niveau du PAD et du PED du quartier de Champy-
900 Sud. Un trottoir est prévu du côté de Champy-Sud. Au niveau des routes, il n'y a qu'une seule route sur deux
901 qui soit directement concernée par la sortie de Champy. S'agissant du trafic, il y aura deux sorties. La
902 première rangée de villas sortira sur Champy et, de l'autre côté, sur la Route du Collège. Il y a également
903 dans le projet d'agglomération 3, une passerelle qui est prévue pour enjamber la semi-autoroute conduisant
904 à l'autoroute. Elle mènera directement au chemin cycliste côté Bulle. Des zones de 30 km/h et des trottoirs
905 sont prévus dans le quartier.

906
907 Pour revenir sur le trafic, celui-ci sera semblable à celui constaté à Bulle sur la Route de Dardens, à proximité
908 du Mc Do, qui monte vers les écoles. »

909
910 Monsieur Jacques Pollet est satisfait de la réponse du Conseil communal.

911
912 Monsieur Frédéric Blanc intervient, à son tour, ainsi au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

913
914 « Ma question se pose plutôt au niveau des rues alentour qui vont alimenter cette parcelle. Il est clair que le
915 trafic routier va augmenter, principalement sur les Rues de Champy et Xavier-de-Poret. Plusieurs citoyens
916 s'en inquiètent et demandent si des mesures d'accompagnement sont prévues ou pourraient être prévues. »

917
918 Au nom du Conseil communal, Monsieur Wolfram Schuwey donne la réponse suivante :

919
920 « Certains secteurs sont déjà passés en zone 30 km/ h. Pour le reste, rien n'est décidé pour le moment. »

921
922 Monsieur Frédéric Blanc s'avoue à moitié satisfait de la réponse en enchaîne en précisant :

923
924 « Je comprends la réponse. Cela dit, la zone 30 km/h est ce qu'elle est. On a eu de temps en temps un radar
925 le long de ces rues-là. En tant qu'habitant du quartier, je peux vous garantir que les gens ne roulent pas à
926 30 km/h. Il semblerait donc que cette dissuasion ne fonctionne pas totalement. »

927
928 Le Président remercie Monsieur Blanc.

929
930 La parole n'étant plus demandée, il passe au point suivant : Remarques et Commentaires.

931

932 **REMARQUES - COMMENTAIRES**

933

934 Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

935

936 Madame Stéphane Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) sollicite la parole :

937

938 *« Le défi A vélo au conseil que je vous ai présenté lors de notre dernière assemblée débutera le 1^{er} janvier*
939 *2023. Vous recevrez prochainement par courriel un tableau Excel - j'en ai aussi imprimé quelques pages,*
940 *vous pourrez passer vers moi en fin de séance - dans lequel vous pourrez entrer vos séances et*
941 *déplacements. Je rappelle que le défi concerne uniquement les séances communales du Conseil communal,*
942 *les trois ou quatre séances du Conseil général ainsi que celles des commissions. Pour les membres libres*
943 *des commissions qui ne sont pas là ce soir, je demanderai à leurs collègues du Conseil général de leur*
944 *transmettre l'information. La participation est libre. »*

945

946 Madame Stéphanie Klaus enchaîne avec le thème « Fresque du climat » :

947

948 *« Chaque personne élue au Conseil communal, au Conseil général et dans une commission a dû recevoir*
949 *une invitation à participer à une fresque du climat, le mercredi 25 janvier 2023, 18 h 30 à Bulle [Courriel titré*
950 *« Une formation scientifique aux enjeux climatiques - Invitation aux élu.es des communes de la Gruyère »].*
951 *Il s'agit d'un atelier collaboratif de trois heures qui permet de comprendre les tenants et aboutissants du*
952 *dérèglement climatique, j'en avais déjà parlé à la commission énergie et développement durable. Vu les*
953 *mines dubitatives dans la salle, je constate que personne n'a reçu ce courriel. Je contacterai donc les*
954 *organisateurs, afin que l'envoi soit fait. Je vous remercie de noter d'ores et déjà la date du 25 janvier 2023. »*

955

956 C'est au tour de Monsieur Romain Glasson (groupe PLR) de s'exprimer :

957

958 *« Le groupe PLR souhaite partager une réflexion menée lors de la préparation de cette séance sur la*
959 *thématique de l'information. On note avec plaisir la volonté du Conseil communal, en tout cas au niveau du*
960 *Conseil général, de présenter des informations transparentes que l'on reçoit dans la documentation et aussi*
961 *via la présence des Conseillers communaux aux séances de groupe. C'est un aspect vraiment important.*

962

963 *Notre réflexion tourne autour de la population riazoise. Ce soir, nous accueillons avec plaisir quelques*
964 *citoyens. Comme cela se fait dans diverses communes, est-ce qu'il serait envisageable d'inviter, une fois*
965 *par année, la population du village à une rencontre « questions ouvertes » ? Le contenu de cette soirée*
966 *pourrait reposer sur une radiographie, une présentation des projets d'importance en cours concernant le*
967 *village, tel que vous l'avez faite lors de la dernière séance du Conseil général. Et, deuxièmement, de laisser*
968 *la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir préalablement transmettre des questions à*
969 *l'Exécutif. Ces questions seraient traitées ensuite à l'occasion de cette soirée. Nous pensons que ce moyen*
970 *permettrait d'améliorer cette relation avec la population. Je vous remercie de partager cette suggestion. »*

971

972 Madame la Syndique adresse la réponse suivante à Monsieur Glasson :

973

974 *« La communication avec la population est un souci majeur et un sujet de réflexion au sein du Conseil*
975 *communal. Ce thème avait d'ailleurs été traité lors de notre dernière séance au vert. Il fait partie des objectifs*
976 *de notre législature. Ce souci d'échanges évoqué, la question que se pose encore l'Exécutif est celle-ci :*
977 *sous quelle forme devons-nous échanger avec la population ? Devons-nous copier le modèle bullois ou*
978 *devons-nous organiser une telle séance d'une autre façon ? Ces réflexions vont être partagées avec le*
979 *Bureau lors de sa prochaine séance en vue d'aboutir à une solution pour cette problématique. »*

980

981 La parole n'étant plus sollicitée, Monsieur le Président demande encore quelques instants d'attention avant
982 de passer à la conclusion :

983

984 « Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de
985 main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Santos au plus tard jusqu'à demain
986 à midi. Merci d'avance. »

987
988 Monsieur le Président passe ensuite la parole à Madame la Syndique pour quelques informations
989 supplémentaires.

990
991 Celle-ci s'exprime en ces termes :

992
993 « Depuis quelques semaines, un groupe de travail, comprenant deux membres du Conseil général et une
994 délégation du Conseil communal, planche sur la nouvelle identité visuelle de la Commune. Trois logos ont
995 été retenus et présentés aux quatre groupes. Le logo qui a été choisi par la majorité des groupes apparaît
996 maintenant à l'écran... Je précise qu'il ne s'agit pas du logo définitif. Celui-ci sera de nouveau travaillé et
997 subira certainement des légères modifications. Je tiens à adresser les remerciements du Conseil communal
998 à toutes les personnes qui ont œuvré à cette nouvelle identité visuelle. Ce nouveau logo devrait insuffler un
999 nouveau dynamisme à notre charte graphique, en phase d'élaboration, ainsi qu'à l'ensemble de notre
1000 communication. Signalons aussi que notre bulletin communal « Le Riazois » bénéficiera lui aussi de ce
1001 nouveau concept visuel, qui lui vaudra un nouvel élan graphique.

1002
1003 Je me fais également l'interprète de l'Accueil extrascolaire et du Conseil communal pour inviter les membres
1004 du Législatif à la fenêtre de l'Avent de l'Accueil extrascolaire, le vendredi 16 décembre à la Route des Monts
1005 4, et à celle du Conseil communal, le lundi 19 décembre 2022, à la Rue de la Gruyère 60, à chaque fois dès
1006 18 h 30. Ces dates sont publiées sur le site internet de la Commune et sur iGruyère. Je vous remercie de
1007 votre attention. »

1008
1009 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses informations.

1010
1011 A 21 heures 22, il lève la séance du Conseil général du 6 décembre 2022 et formule à l'assemblée, avec un
1012 peu d'avance, ses meilleurs vœux en vue des Fêtes de fin d'année. Il la remercie pour son attention, l'invite
1013 à la collation servie à l'entrée de la salle et lui souhaite une belle fin de soirée.

1014
1015
1016
1017

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire

Diana Santos

Le Président

Jean-Pierre Vallélian

Le Secrétaire du procès-verbal

Gilles Liard

1018